



CH-3003 Berne SG-DETEC

Au Parlement de la République
et du Canton du Jura
Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, 7 mars 2018

Résolution no 177 demandant l'« Intégration du projet d'Agglomération de troisième génération de Delémont au programme de soutien de la Confédération »

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire,

La résolution no 177 demandant l'« Intégration du projet d'Agglomération de troisième génération de Delémont au programme de soutien de la Confédération » nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Le projet d'agglomération de Delémont de 3^e génération (PA3) remplit les exigences de base pour solliciter un cofinancement de mesures infrastructurelles du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Par contre, selon les résultats de l'évaluation approfondie de la Confédération et en prenant en compte la mise en œuvre des précédentes générations, le projet présente une trop faible efficacité. Pour cette raison, l'Office fédéral du développement territorial ARE proposera au Parlement de ne pas le cofinancer dans le cadre de la génération actuelle.

La procédure d'évaluation est encore en cours. Un entretien technique portant sur le rapport d'examen provisoire est prévu le 29 mars 2018 avec les personnes en charge du PA3. L'agglomération de Delémont a la possibilité de transmettre ses différentes requêtes lors de cet entretien. Par ailleurs, le rapport explicatif relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération est en consultation jusqu'à la fin avril. Les diverses demandes et prises de position seront soigneusement évaluées par la Confédération.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, notre considération distinguée.


Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Copie au Gouvernement de la République et Canton du Jura